



Commission mixte internationale Canada et États-Unis

Le 6 août 2010

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères
Affaires étrangères et Commerce international Canada
125 prom. Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Madame Hillary Rodham Clinton
Secrétaire d'État des États-Unis
Département d'État américain
2201 C Street NW
Washington, DC 20520

Madame la Secrétaire d'État, Monsieur le Ministre,

La semaine dernière, la rupture d'un pipeline a entraîné un important déversement de pétrole dans un affluent d'une rivière de l'État du Michigan et, de ce fait, des dommages à ce secteur. Le bris de ce pipeline, qui a attiré l'attention du public et des organismes de réglementation, illustre l'état de vulnérabilité permanente du bassin des Grands Lacs aux effets environnementaux importants. Aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la Commission mixte internationale a pour tâche de fournir des renseignements et des conseils et d'émettre des recommandations aux organismes gouvernementaux fédéraux, des États et des provinces pour les aider à protéger les Grands Lacs. À la suite de cet incident, la Commission souhaite souligner de nouveau certaines constatations précises rapportées dans le document intitulé *Rapport sur les déversements dans le bassin des Grands Lacs*. Dans ce rapport, paru en 2006, on notait qu'une meilleure surveillance, une détection précise et la transmission rapide des avis sont nécessaires pour réduire les effets néfastes des déversements sur les humains et l'écosystème.

La rupture du pipeline appartenant à Enbridge Energy Partners Ltd. a entraîné le déversement d'environ 800 000 gallons de pétrole brut, dont une grande partie a été écoulee dans un affluent de la rivière Kalamazoo, qui se jette dans le lac Michigan. La Commission sait que de nombreux pipelines qui transportent des substances liquides dangereuses traversent la frontière canado-américaine. Le bris de ce pipeline soulève des questions quant à l'intégrité du vaste réseau de pipelines qui traversent les deux pays et nous rappelle les risques d'un rejet de substances

polluantes dangereuses qui pourrait entraîner des coûts économiques et écologiques élevés pour les deux pays. La Commission exhorte les administrations fédérale, étatiques et municipales à prendre toutes les précautions et toutes les mesures de protection disponibles pour tenter de prévenir des bris éventuels de pipelines et pour veiller à ce que des plans d'intervention rapide soient en place.

Nous accusons réception de la lettre du 30 juillet 2010 que nous ont fait parvenir 23 membres du Congrès américain, et dans laquelle ils expriment leurs préoccupations relativement à la question du forage pétrolier et gazier dans les Grands Lacs (ci-jointe). La Commission se réjouit de pouvoir rendre service aux deux pays, alors que d'indispensables systèmes à sécurité intégrée sont élaborés en vue de mieux protéger les Grands Lacs de tout déversement futur lié au forage pétrolier et gazier ou au transport de gaz, de pétrole ou d'autres substances polluantes dangereuses dans ces zones sensibles sur le plan environnemental.

La Commission sait que les activités de forage de même que le vaste réseau de pipelines qui traversent les deux pays ainsi que d'autres bassins transfrontaliers posent un risque pour nos eaux communes. En raison du double caractère de ces préoccupations, la Commission travaille actuellement à recueillir plus d'information sur les pipelines, le forage ainsi que sur la rigueur gouvernementale en matière de supervision et les pratiques de l'industrie dans le bassin des Grands Lacs. Nous prévoyons formuler des recommandations qui pourraient être appliquées à d'autres bassins transfrontaliers Canada-États-Unis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État et Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Hon. Joe Comuzzi
Président, Section canadienne



Hon. Lana Pollack
Présidente, Section américaine

Pièces jointes : *Rapport sur les déversements dans le bassin des Grands Lacs*, CMI, 2006
Lettre du 30 juillet 2010 des membres du Congrès américain